

VRAI ou FAUX ?

UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI, C'EST UNE ENTREPRISE DE PORTAGE SALARIAL.

FAUX ! Dans les sociétés de portage, les entrepreneurs proposent uniquement des prestations intellectuelles et sont rémunérés «à la mission». Les CAE sont ouvertes à tous et offrent un statut de salarié pérenne, voire la possibilité de devenir associé. La dimension participative y est essentielle...

UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI, C'EST COMME UN INCUBATEUR OU UNE COUVEUSE D'ENTREPRISES.

FAUX ! Une couveuse ne salarie pas les porteurs de projet ; elle ne les héberge que le temps d'un CAPE. **Mine de Talents** accueille aussi des contrats CAPE mais elle intègre les entrepreneurs sans limitation de durée.

EN CAE, ON PEUT CONJUGUER PLUSIEURS ACTIVITÉS.

VRAI ! Vous êtes expert en stratégie commerciale et confectionnez par ailleurs des confitures bio ? Vous pouvez facturer vos prestations de conseil et vos succulentes confitures sous le même SIRET : celui de votre coopérative !

LES CAE SONT OUVERTES À TOUS LES MÉTIERS.

Presque VRAI ! Les CAE sont généralistes et concernent une multitude d'activités. Seules en sont exclues : les activités réglementées (avocat, médecin, architecte...), celles nécessitant un bail commercial, un investissement de départ très important ou encore une garantie décennale.

LE STATUT D'ENTREPRENEUR SALARIÉ EST PROVISoire, LE TEMPS DE TESTER SON ACTIVITÉ.

FAUX ! Le temps passé en CAE est très variable : certains partent au bout de quelques mois pour créer leur propre entreprise ou parce que leur projet s'avère non viable ; d'autres choisissent de pérenniser leur activité dans la coopérative, en deviennent associés et ne la quittent plus !

Créées en 1995, les **Coopératives d'Activité et d'Emploi** (CAE) sont aujourd'hui plus d'une centaine en France et comptent plus de 7 000 entrepreneurs salariés. Constituées sous forme de Scop (Sociétés coopératives de production), elles relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire et soutiennent un mode d'entrepreneuriat collectif à forte valeur ajoutée.

DÉCOUVREZ



LORS D'UNE RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE :

ALÈS (30)	Le 2^e vendredi de chaque mois de 10h à 12h Mine de talents - Pist Oasis II Bât. J 131 Impasse des Palmiers, 30100 Alès
NÎMES (30)	Le 4^e jeudi de chaque mois de 14h à 16h Maison des Initiatives - Parc Kennedy 285, avenue Gilles Roberval, 30900 Nîmes
FLORAC (48)	Le 2^e mardi de chaque mois de 10h à 11h30 Maison du Service au Public 5, place Paul Comte, 48400 Florac
BAGNOLS-SUR-CÈZE (30)	Le 2^e mardi tous les 2 mois de 14h à 16h Maison de l'entreprise - Zone de l'Euze Rue Fernand Jabrie, 30200 Bagnols/Cèze

Siège social : Pist Oasis II – Bât. J
131 Impasse des Palmiers - 30319 Alès Cedex
Tél. 04 66 56 51 26
contact@minedetaleants.fr

www.minedetaleants.fr



Conception : COM'les 10 doigts / novembre 2019

Mine de talents
La Coopérative d'Activité et d'Emploi
Gard - Lozère

VOUS ÊTES
PORTEUR
DE PROJET ?



CRÉEZ VOTRE PROPRE
EMPLOI SALARIÉ
DANS UN CADRE
SÉCURISÉ, CONVIVIAL
ET COOPÉRATIF !



www.minedetaleants.fr

VOUS ÊTES PORTEUR DE PROJET ET SOUHAITEZ TESTER VOTRE ACTIVITÉ DANS UN CADRE SÉCURISÉ ?

- demandeur d'emploi ?
- salarié à temps partiel ou en voie de reconversion ?
- auto-entrepreneur esseulé ?
- porteur de projet motivé ?

VOUS CROYEZ

- aux principes de l'Économie Sociale et Solidaire ?
- aux plus-values du travail en réseau ?
- aux valeurs des entreprises coopératives ?

DÉCOUVREZ MINE DE TALENTS,

la **Coopérative d'Activité et d'Emploi Gard-Lozère** et le **statut d'entrepreneur salarié** !



MINE DE TALENTS

UN CADRE COLLABORATIF POUR ENTREPRENDRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

UNE ENTREPRISE À PARTAGER

Créée en 2005, Mine de Talents compte aujourd'hui plus de **200 professionnels aux métiers extrêmement divers** : communication, informatique, graphisme, artisanat, arts plastiques et arts vivants, recherche, environnement, habitat, commerce, bien-être, services à la personne, formation...

UN STATUT D'ENTREPRENEUR SALARIÉ

Vis-à-vis de vos clients, vous êtes considéré comme un chef d'entreprise : vous avez votre propre identité commerciale (nom, logo, supports...) et gérez de façon autonome vos prestations, vos tarifs et votre démarche de prospection.

Vis-à-vis de la CAE, vous êtes un salarié avec un contrat de travail qui évolue en fonction de votre chiffre d'affaires. Vous avez les mêmes droits qu'un salarié « classique », cotisez à Pôle Emploi et êtes rattaché au régime général de la sécurité sociale.

UN SOUTIEN ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET COMPTABLE

En plus du statut d'entrepreneur salarié, la CAE vous apporte :

- un **cadre juridique** (numéro de TVA, immatriculation au RCS, numéro d'organisme de formation),
- une **gestion administrative** (facturation, tenue d'une comptabilité, reversement de la TVA, calcul du salaire, paiement des charges...),
- un **accompagnement au long cours**, avec du conseil en stratégie, l'analyse de l'évolution des résultats, des démarches commerciales et des formations assurées dans le cadre d'ateliers collectifs.

Pour l'ensemble de ces services, vous versez 10 % de votre chiffre d'affaires hors taxe à la CAE.

UN RÉSEAU POUR ÉCHANGER, PARTAGER, MUTUALISER !

L'esprit coopératif est au cœur du modèle CAE !

Vous avez la possibilité d'échanger avec les autres entrepreneurs salariés, de partager des retours d'expérience, de mutualiser des informations et des compétences, de développer une offre collective avec des professionnels de votre secteur...

Vous êtes à la fois indépendant et entouré, dans un cadre épanouissant et sécurisé... Vous devenez acteur du développement économique de votre territoire.